

FRFR

FRA0562 4 GFI 0237 FRA /AFP-P031

France-Congo-armes

Matra porte plainte contre X

Mars 89

PARIS, 9 mars (AFP) - La société Matra a précisé jeudi "qu'elle avait porté plainte contre X dans l'affaire du contrat de ventes de missiles Mistral" conclu par le groupe français avec des personnes se réclamant de la République Populaire du Congo (RPC) et annulé mercredi à la demande de la Présidence de la République française.

Le groupe estime avoir été abusé et a porté plainte "au vu des éléments qui viennent de motiver l'ouverture d'une information judiciaire". Matra réaffirme rester en étroite liaison avec le ministère français de la défense.

L'intermédiaire présumé dans la vente de ces missiles, M. Thierry Miallier, a été interpellé à Tignes dès mercredi soir après que le Parquet de Paris, sur plainte du ministère de la Défense, eut ouvert contre lui une information judiciaire pour faux, usage de faux, tentative d'escroquerie et escroquerie. Il devait être présenté dès jeudi soir à Paris à Melle Marie-Paule Moracchini, juge d'instruction chargé du dossier.

De source française informée, on a estimé jeudi que les deux gouvernements s'étaient alarmés vers le 20 février. Le président congolais Sassou Nguesso aurait alors indiqué à M. Jean-Christophe Mitterrand, conseiller de l'Elysée pour les affaires africaines qu'il ignorait tout d'un contrat entre Matra et la RPC pour l'achat de ces missiles, concurrents du Stringer américain.

DBE/eba

AFP 091858 MAR 89